

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**MODELE DE DOCUMENT DE
PROJET****DOCUMENT DE PROJET DU
PBF**

Pays : Mauritanie et Sénégal	
TITRE DU PROJET : <i>Projet relatif à la promotion de la gouvernance transfrontalière inclusive et au renforcement de la résilience des populations en vue d'atténuer les risques sécuritaires dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal</i>	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00140187 / 00140188	
Modalité de financement du PBF <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU DC Mauritanie, ONU DC Sénégal, OIM Mauritanie, OIM Sénégal	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale ONG) : En Mauritanie : Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion du Secteur Productif y compris la direction de la Stratégie et des Politiques de Développement, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation y compris la Commission Nationale, les Commissions régionales de Gestion des frontières et la Sûreté Nationale, Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime y compris la Garde côte Mauritanienne, Etat-Major de la Gendarmerie Nationale, Direction Générale des Douanes, Ministère de l'Action Sociale de la Famille et de l'Enfance ; Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports ; les Autorités locales y compris la Cellule de Coordination du Développement de la région du Hodh Chargui ; les Comités villageois. Au Sénégal : Ministère de l'Intérieur, Commission Nationale de gestion des frontières, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Forces Armées, le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre ; le Ministère de la jeunesse, la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale des Douanes, le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale , les autorités administratives et sécuritaires des régions de Tambacounda, Kédougou, Saint Louis et Matam, les leaders traditionnels et religieux, les Comités de prévoyance et de citoyenneté, les groupements de femmes, les associations sportives et culturelles.	

Durée du projet en mois¹² : 24 mois + 6 mois avec nouvelle fin de projet le 30 Novembre 2025	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Mauritanie (Trarza, Brakna, Guidimakha, Gorgol), Sénégal (Matam, Kédougou, Sant Louis, Tambacounda)	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ⁴ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : 2 000 000 USD	
ONUSD Mauritanie : \$ 1 080 000 ONUSD Sénégal : \$ 1 080 000 OIM Mauritanie : \$ 920 000 OIM Sénégal : \$ 920 000 Total : \$ 4 000 000	
<i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :	
PBF 1^{ère} tranche (50%) : ONUSD Mauritanie : \$ 756 000 ONUSD Sénégal : \$ 756 000 OIM Mauritanie : \$ 644 000 OIM Sénégal : \$ 644 000 Total : \$ 2 800 000	PBF 2^{ème} tranche* (50%) : ONUSD Mauritanie : \$ 324 000 ONUSD Sénégal : \$ 324 000 OIM Mauritanie : \$ 276 000 OIM Sénégal : \$ 276 000 Total : \$ 1 200 000
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :	
<p>Prévu sur une période de vingt-quatre (24) mois, le projet vise à atténuer les risques sécuritaires et à promouvoir la cohésion sociale dans les espaces frontaliers, de la Mauritanie et du Sénégal. Il vise les frontières de ces deux pays qui ne sont pas aujourd'hui la cible de programmes d'envergure de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et ce, malgré l'existence de nombreux facteurs de fragilités et de conflits. Il s'inscrit dans le cadre des priorités nationales des différents États, des cadres nationaux de coopération des Nations Unies, des Objectifs de Développement Durable (ODD), de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), de la Stratégie Africaine pour la Gouvernance des Frontières ainsi que d'autres stratégies régionales en matière de Gestion des Frontières. Pour atteindre ses objectifs, le projet entend adresser six facteurs de fragilités majeurs à la paix et à la stabilité dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal : la porosité et la difficulté de contrôle des frontières ; la faible présence des services de l'Etat dans les espaces frontaliers ; la confiance limitée entre les populations et l'Etat ; l'insécurité, l'extrémisme violent et le terrorisme ; les activités illicites transfrontalières et la faible coopération transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal. Il est articulé autour de trois (3) axes stratégiques complémentaires qui assurent sa cohérence : (i)- Renforcement de la gouvernance transfrontalière en vue de garantir la sécurité des frontières et prévenir les trafics transfrontaliers illicites ; (ii) Renforcement de la confiance entre les populations frontalières et l'Etat central, d'une part, et entre communautés transfrontalières, d'autre part, en vue de consolider la cohésion sociale et réduire les tensions dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal; (iii) Renforcement de la résilience des populations à travers l'accès aux services sociaux de base et l'autonomisation des jeunes à travers le renforcement de leurs capacités dans la prévention de la criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, en tenant compte de</p>	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s)réciendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI)

l'interconnexion entre ces facteurs, le projet entend bâtir sur l'existant en privilégiant au mieux des partenariats stratégiques avec des entités régionales -Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal, Union Economique et Monétaire Ouest Africaine- ou encore des centres de recherche-Institut d'Études de Sécurité-, permettant ainsi d'allier mobilisation de potentialités additionnelles et meilleure compréhension prospective des dynamiques en présence.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Dans le cadre de la conceptualisation et de l'élaboration du document du projet, un atelier de réflexion et de programmation stratégique a été organisé du 21 au 24 juin 2022, à Dakar. Cet atelier a réuni les gouvernements du Mali⁵ (y compris le Ministère des affaires étrangères, Ministère de la Jeunesse/CNPV, Ministère de l'Administration Territoriale), de la Mauritanie (Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des secteurs Productifs, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Direction de la SCAPP ; Cellule de Coordination du Développement de la région du Hodh Chargui) et du Sénégal (Commission Nationale de Gestion des Frontières ; Direction du PUMA). L'atelier a également enregistré la participation des représentants et experts de l'Institut d'Études et de Sécurité (ISS), de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ainsi que des bureaux régionaux et pays de l'ONUUDC et de l'OIM des trois pays, y compris les Secrétariats PBF du Mali et de la Mauritanie, ainsi que le PDA de la Mauritanie, celle du représentant du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Les échanges et les consultations avec les autorités nationales des deux pays du projet plus le Mali ont mis en évidence cinq facteurs de fragilité et de conflits majeurs, à savoir : la porosité des frontières ; la faible présence de l'État ; l'insécurité ; l'extrémisme violent/terrorisme et le sentiment de marginalisation des populations frontalières y compris des femmes et des jeunes. Ceux-ci ont aussi mis en exergue un ensemble de facteurs de fragilités connexes dont certains n'ont pas pu être pris en compte dans le présent projet. Il s'agit notamment de la question de la pollution des eaux et des diverses formes de violences basées sur le genre et autres trafics illicites du fait de l'orpaillage clandestin dans les sites du projet, etc. Enfin, l'atelier a permis de concevoir la première monture du document de projet qui a été présentée aux partenaires au développement présents à Dakar, dont l'Ambassade de Luxembourg, l'UEMOA et l'OMVS, lors d'une restitution organisée à cet effet le 27 juin 2022 à Dakar.

Les informations et recommandations issues de ces deux processus ont permis de compléter et de consolider l'analyse du contexte et des acteurs, et de préciser les interventions pertinentes pour le projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage : **32.19 % soit \$ 1 287 627** du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Plusieurs interventions du projet contribueront directement ou indirectement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes : - Activité 1.1.2 et activité 1.1.3. Les cadres de coopération transfrontaliers prendront en compte la dimension genre à travers la participation des associations de femmes. - Activité 1.2.1 et activité 1.2.2. Dans le cadre de l'analyse/l'évaluation des besoins des postes frontaliers, une attention particulière sera accordée à la prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes. Ainsi, les postes frontaliers, où le besoin existe, pourront faire l'objet d'aménagement/ de réhabilitation afin de mettre à disposition des infrastructures/ des équipements sensibles au genre et tenant compte des besoins spécifiques des femmes ; - Activité 1.2.4 : Formation des acteurs chargés de la gestion des frontières, dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal, sur la prise en compte de la dimension genre dans les opérations sécuritaires, y compris de lutte contre la criminalité transnationale organisée. A travers ces formations, les acteurs chargés de la gestion des frontières auront une meilleure compréhension des questions de genre dans les affaires en lien avec la criminalité organisée et verront leurs compétences renforcées en matière d'enquêtes sensibles au genre.

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<p>Ils acquerront également une meilleure compréhension des Violences Basées sur le Genre (VBG) et les Violences Sexuelles ; - Produit 2.2 Les femmes seront impliquées dans les comités villageois en tant que membres desdits comités et deviendront ainsi de véritables acteurs de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, de promotion des droits humains et des vecteurs de changement et d'innovations sociales dans le domaine de la gouvernance locale, particulièrement dans les zones transfrontalières. Les comités villageois promeuvent, entre autres, le leadership des femmes à travers une représentation conséquente et leurs rôles actifs en leur sein. - Activité 3.1.3 L'enquête sur la perception des populations frontalières vis-à-vis du système de justice prendra en compte la dimension genre à travers un focus spécifique sur l'accès à la justice des femmes dans les zones frontalières ; - Activité 3.1.4 visant à réhabiliter et mettre à disposition des infrastructures frontalières prendra en compte la dimension genre afin de mettre à disposition des équipements et infrastructures sensibles au genre. - Activité 3.2.2 et activité 3.2.3 Les jeunes filles verront leurs capacités renforcées dans le domaine de la prévention de la criminalité organisée.</p>	
<p>Degré de risque du projet⁷ : 2</p>	
<p><i>Sélectionner le domaine prioritaire d'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir seulement un domaine⁸) : _ (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale</i></p>	
<p>Le cas échéant, le résultat du PNUAD (UNDAF) auquel le projet contribue : Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 : Paix, justice et institution efficaces</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet :</p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : 30 novembre 2025 Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois additionnels</p> <p>Changement de résultat / sujet : Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : Budget PBF supplémentaire : XXX Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p> <p>La demande de No-Cost Extension vise à remédier aux retards dans la mise en œuvre de certaines activités en raison de défis contextuels majeurs rencontrés durant la période électorale en Mauritanie et au Sénégal, ainsi que des retards dans la réception des fonds. Ces facteurs ont eu un impact significatif sur la bonne exécution des activités et justifient la nécessité d'une prolongation de six mois pour permettre la finalisation du projet dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>L'extension proposée implique notamment à :</p>

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits (3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux (4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

- **A.1.1.1:** Atelier de réflexion stratégique sur l'élaboration d'un accord de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal en vue de renforcer le cadre juridique de coopération et ce de manière inclusive en partenariat avec les commissions nationales de gestion des frontières, les autorités locales, les leaders et représentants communautaires, les associations de jeunes et de femmes
- **A.1.2.2:** Amélioration/réhabilitation de certains postes frontaliers stratégiques aux frontières de la Mauritanie et du Sénégal à travers la mise à disposition d'équipements et un soutien en infrastructures, tenant compte de la dimension genre et les besoins spécifiques des femmes
- **A.1.2.3:** Renforcement de capacités des acteurs chargés de la gestion des frontières sur la méthodologie TOCTA Sahel pour mener des analyses opérationnelles sur les principaux trafics à la frontière Mauritanie-Sénégal et leurs impacts sur les population - y compris sous un angle sensible au genre - en vue de prévenir la criminalité organisée
- **Activité 1.2.4:** Session de formations des acteurs en charge de la gestion des frontières et des associations de la société civile du Sénégal sur la criminalité maritime, criminalité environnementale et la gestion intégrée des frontières, ainsi que la prise en compte de la dimension genre dans la criminalité organisée et la gestion des frontières
- **A.1.3.2** Formation des acteurs frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal en matière d'éthique et l'intégrité
- **A.1.3.3** Mobilisation de réseaux de jeunes existants en Mauritanie et au Sénégal pour mener des campagnes de sensibilisation sur l'éthique et l'intégrité auprès des acteurs de l'application des lois potentiellement déployés aux frontières, afin de renforcer la confiance des populations envers les institutions
- **A.1.3.4.** Renforcement des capacités d'organisations de la société civile et de communautés présentes en zones frontalières pour leur permettre de jouer un rôle de contrôle externe et assurer la responsabilité et redevabilité des acteurs frontaliers via des méthodologies participatives telles que les social audits.
- **A.2.2.4:** Mise en réseau des comités villageois et des comités départementaux/régionaux de gestion frontalière
- **A.3.1.1 :** Campagne de sensibilisation sur l'importance des documents d'identité juridique et légale visant à renforcer la cohésion sociale et à réduire les criminalités transfrontalières.
- **A.3.1.2:** Appui aux agences nationales en charge de la délivrance des documents d'identité juridique afin d'augmenter leurs capacités à fournir les documents aux populations, en particulier les communautés vulnérables dans les zones frontalières
- **A.3.1.3:** Enquête sur la perception des populations frontalières de la Mauritanie et du Sénégal vis à vis du service public de la justice étatique et de la justice traditionnelle et organiser une restitution des résultats de l'enquête
- **A.3.1.4:** Mise à disposition d'équipements/réhabilitation d'infrastructures pour les tribunaux dans les zones frontalières

Défis et obstacles

1. Impact des élections présidentielles en Mauritanie

Les élections présidentielles en Mauritanie, qui ont eu lieu en juin 2024, ont fortement perturbé l'exécution des activités du projet. Cette période électorale a généré une instabilité politique qui a affecté l'ensemble du pays, notamment dans les régions de mise en œuvre du projet.

Pour contenir les manifestations liées aux résultats électoraux, les autorités ont imposé une coupure d'internet mobile dès la nuit suivant l'annonce des résultats, laquelle a duré 22 jours. Cette coupure a gravement impacté la communication entre les équipes déployées sur le terrain et avec nos partenaires, rendant impossible la coordination et la mise en œuvre des activités prévues.

De plus, les manifestations politiques ont créé un climat de tensions sociales, ce qui a entraîné des blocages dans les déplacements et empêché l'organisation des ateliers, réunions, et autres événements liés au projet.

Un mois après les élections, un nouveau gouvernement a été formé, mais ce processus a pris du temps et a retardé la prise de décision ainsi que l'approbation des mesures administratives et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cela a également ralenti la présentation du projet aux nouvelles autorités concernées et aux nouvelles personnes désignées pour son suivi.

2. Impact des élections présidentielles et législative au Sénégal

Le 24 mars 2024, les Sénégalais étaient appelés aux urnes pour élire leur président. Avant cette date, une série de manifestations et d'émeutes a été notée sur l'ensemble du territoire. Après les élections présidentielles, la campagne pour les législatives anticipées du 17 novembre au Sénégal est marquée par des cas de violences. En conséquence, faire des activités sur le terrain est risqué en termes de sécurité et de participations des cibles. Le climat de tension durant les périodes des élections au Sénégal, a entraîné une suspension temporaire des activités sur le terrain après une recommandation de l'UNDSS. Cet arrêt des activités sur une période de deux mois (avec le report des élections) a été accompagné par des coupures intempestives d'internet et des perturbations sociales qui configuraient un environnement non propice à la mise en œuvre des activités et la rencontre de partenaire.

Ces tensions potentielles ont influencé la décision des services sécuritaires du système a recommandé la suspension des missions de terrain durant la période des campagnes électorales. Ces consignes ont fait que les prévisions d'activité ont été réduits durant cette période pour prévenir les risques éventuels.

Au sortir des élections, des remaniements importants ont touché les régions qui étaient ciblées par le projet. Les gouverneurs des régions Saint-Louis, Matam, Tambacounda ainsi que les Préfets dans les départements de ces régions ont été mutés vers d'autres services. Ces réaménagements ont aussi touché les responsables au niveau des corps des forces de défenses et de sécurité. La conséquence de tous ces mouvements a été une révision des dispositions prises avec les équipes sortantes notamment en ce qui concerne par exemple la réhabilitation des structures. Des réajustements demandés ont perturbé le processus et retardé le démarrage des travaux impactant ainsi fortement les délais de livraisons.

Ces changements ont aussi eu un effet sur le choix des forces de défenses et de sécurité qui devaient nous accompagner dans l'organisation des activités de mise en réseau entre les communautés et les comités techniques. Une première opération du genre a été organisée. Il reste à refaire une rencontre de plus grande envergure.

3. Retard dans la réception des fonds de la deuxième tranche

Un autre défi majeur a été le retard dans la réception des fonds de la deuxième tranche du projet. La requête pour le décaissement a été soumise le 21 octobre

2024, mais les fonds n'ont été reçus qu'à partir du 14 janvier 2025. Ce retard a eu un impact direct sur la capacité des agences en Mauritanie et au Sénégal à mettre en œuvre les activités pendant plusieurs mois. L'absence de financement immédiat a retardé la mise en œuvre des activités.

4. Impacts des inondations au Sénégal

Entre septembre et octobre 2024, les régions de Matam, de Saint-Louis, de Tambacounda (notamment de Bakel) et de Kédougou (particulièrement le département de Saraya) ont été gravement touchées par les inondations, affectant environ 55 600 personnes et submergeant 1002 hectares de terres agricoles.

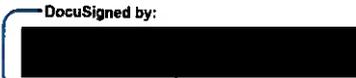
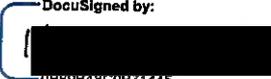
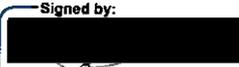
Ces inondations ont entraîné des routes impraticables rendant impossible le déplacement des acteurs communautaires afin de participer aux activités organisées par ONUDC. Les inondations ont aussi entraîné la mobilisation de toutes les autorités administratives et des forces de défense et de sécurité des localités concernées dans le but de secourir les populations impactées. Cet état de fait a aussi causé un arrêt temporaire des activités sur le terrain pendant la période.

Compte tenu de ces défis, une prolongation de six mois est indispensable pour compléter les activités prévues et garantir l'atteinte des résultats attendus. Cette extension reflète directement le retard accumulé, en particulier lié à la réception des fonds de la deuxième tranche, et nous permettra non seulement de rattraper ces retards, mais aussi d'assurer une mise en œuvre effective des activités transfrontalières et conjointes entre la Mauritanie et le Sénégal, conformément aux objectifs du projet.

Stratégie pour surmonter les obstacles et accélérer la mise en œuvre complète

En réponse aux défis rencontrés, une stratégie d'accélération a été mise en place pour maximiser l'utilisation de l'extension de six mois. La mise en relation avec les nouvelles équipes administratives et les autorités militaires a déjà été établie. Ce contact direct et régulier permet de garantir que les activités se poursuivent sans interruption et que les priorités du projet soient prises en charge de manière immédiate et coordonnée. Des mécanismes de suivi renforcés seront mis en place pour assurer que les activités prévues soient réalisées dans les délais, tout en garantissant que les résultats attendus soient accomplis.

Signatures projet – Mauritanie

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ Amado Philip de Andres <i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature</i>  DocuSigned by: EC0185AC678B4C1</p> <p><i>Nom de l'agence :</i> ONUDC</p> <p><i>Date et visa :</i> 20-Jun-2025</p> <p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ Idrissa Sompere <i>Nom du représentant :</i></p> <p><i>Signature</i>  DocuSigned by: 0B89B48C0B71445</p> <p><i>Nom de l'agence :</i> OIM Mauritanie</p> <p><i>Date et visa :</i> 16-Jun-2025</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> Sid'Ahmed Ould BOUH</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p><i>Date et visa :</i> 15/07/2025</p> 
<p>Coordonnatrice Résidente <i>Nom :</i> Lila Pieters Yahia, Coordonnatrice Résidente</p> <p><i>Signature</i>  Signed by: 0C4794DF1D654E4</p> <p><i>Date & visa :</i> 20-Jun-2025</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom :</i> Elizabeth Spehar</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Date & visa :</i> 18 July 2025</p>

Signatures projet – Sénégal

AGENCE RECIPIENDAIRE⁶

Nom du représentant : Amado Philip de Andres

Signature



Nom de l'agence : ONUDC

Date et visa : 24.06.2025

Représentant du gouvernement national

Nom :

**Vice-amiral
Oumar WADE**

Signature

Titre :

Date et visa :

15 JUIL. 2025



AGENCE RECIPIENDAIRE⁶

Nom du représentant :

KANE

Digitally signed
by KANE Aissata

Signature

Aissata

Date:
2025.06.20
18:13:51 Z



Nom de l'agence : OIM Sénégal

Date et visa :

20-06-2025

Coordonnatrice Résidente

Nom : Aminata MAIGA

Signature

Date & visa :

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Nom : Elizabeth Spehar

Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix

Signature :

Date & visa :